COMMUNE DE SAINT JEAN DE LA PORTE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-05-29 Séance du 10 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix décembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Alain COMBAZ, *Maire*.

<u>Etaient présents</u>: Michel GRANGE, Laure TRUNFIO, Jean-Luc BOCQUIN, Magali SEGARD, Anne BELLEMIN-LAPONNAZ, <u>arrivée à 20 heures</u>, Michaël CHARMEAUX, Brigitte CHARPIN, Jérôme BROC & Françoise BOISSET (10).

<u>Etaient excusés</u>: Corentin LALLAU BAZIN / **pouvoir à** Michel GRANGE, Virginie FREYNET TICHADOU / **pouvoir à** Brigitte CHARPIN & Emilie VELLETAZ (3).

Etaient absents : Gaëtan DE GRACIA & David SANTIN-JANIN (2).

Date de convocation : mardi 03 décembre 2024.

Nombre de Conseillers en exercice : 15. Michel GRANGE a été élu secrétaire.

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAVOIE OBJET: APPROBATION DES RAPPORTS ANNUELS 2023 Sur le prix et la qualité des services publics

Les services publics concernés sont :

- o Service public de l'eau potable,
- o Service public de prévention et de gestion des déchets,
- o Service public d'assainissement collectif Géré en régie,
- o Service public d'assainissement collectif Géré en DSP,
- Service public d'assainissement non-collectif.

Après délibération, le Conseil Municipal vote :

CONTRE	ABSTENTION	POUR
	0	12
6		(Arrivée de Anne BELLEMIN-
Service Public de l'Eau Potable		LAPONNAZ)
(Voir ci-dessus)		

- Prend acte et approuve les rapports sur le prix et la qualité des services publics ci-dessus au titre de l'exercice 2023.
- **Invite** Monsieur le Maire à poursuivre l'exécution de la présente délibération, en l'autorisant à signer tout document de nature administrative, technique et financière nécessaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, Certifié conforme et exécutoire par Monsieur le Maire, **Alain COMBAZ**

Le Secrétaire, Michel GRANGE Le Maire, Alain COMBAZ

